

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2022 à 18h30



Présent.e.s : Thierry BEBERT, Caroline FABRE, Maryse FABRE, Benjamin MAILLAND, Sylvain MORINO, Marinette RINCHET, Pierre SIMON

quorum : 5

Absent excusé : Jean-Gabriel MAYEUR ayant donné pouvoir à Maryse FABRE

Président de séance : le maire, Maryse FABRE

Secrétaire de séance : Pierre SIMON

Pierre SIMON est désigné secrétaire de séance.

Le PV de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Considérant la nécessité :

- de déterminer les conditions d'exercice du temps de travail des agents au sein de la collectivité, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le dispositif portant définition, durée et organisation du temps de travail des agents dont la durée légale annuelle de travail effectif est de 1 607 heures, incluant la journée de solidarité de 7 heures et la durée du travail d'un emploi à temps complet fixée à 35h00.
- le procéder au recensement de la population en 2023, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à recruter par contrat, selon l'article 3 premièrement de la loi du 26 janvier 1984, l'agent recenseur.

Délibération relative à l'exploitation des bois dans les forêts publiques - Groupement de commande est ajourné.

Madame le Maire rappelle que la commune met à disposition à titre gratuit du Syndicat Mixte une partie du hangar situé au Plateau et le garage du foyer d'accueil à l'association Bauges Ski Nordique. Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve les conventions de mise à disposition pour la saison hivernale 2022/2023 uniquement compte tenu du schéma d'aménagement touristique mené actuellement par la commune, et notamment sur la gestion et l'utilisation des bâtiments dont le hangar.

A l'occasion du Noël des enfants de maternelle et à la demande de la directrice de l'école de Lescheraines, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la subvention de 10 euros, soit 10 €/élève

Concernant les secours en montagne, le Conseil municipal, à l'unanimité vote les tarifs (01/12/22 au 30/11/23) des secours en ambulances, hélicoptères et la refacturation aux intéressés des frais engagés par la commune pour les secourir et DECIDE de demander aux intéressés le remboursement des frais engagés par la commune pour les secourir.

	DOMAINE NORDIQUE	2022/2023
1re Catégorie	Petits soins effectués au poste de	19,00 €
2e Catégorie	Sur pistes de 9 heures à 17 heures	237,00 €
3e Catégorie	Hors pistes de 9 heures à 17 heures	583,00 €
4e Catégorie	Sur pistes et hors ouverture du Domaine (9 heures à 17 heures)	659,00 € + Moyens mis en œuvre
5e Catégorie	Hors pistes et hors ouverture du Domaine (9 heures à 17 heures)	735,00 € + Moyens mis en œuvre
6e Catégorie	Piste de luge de 9 heures à 17 heures (Secteur St François)	175,00 € + Moyens mis en œuvre

Tout moyen supplémentaire et nécessaire au bon déroulement du secours sera facturé en plus, selon la grille des moyens mis en œuvre.

TARIFS HORAIRES DES MOYENS MIS EN OEUVRE		
Chenillette (conducteur inclus)	160,00 €	TTC/h
Moto-Neige (conducteur inclus)	80,00 €	TTC/h
Pisteuse Secouriste (motoneige incluse)	120,00 €	TTC/h
AUTRES ZONES DE SECOURS ET GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE		
Autres Glisses et Luges	Tarifs Domaine Alpin	
Chiens de Traîneaux	Tarifs Domaine Nordique	
Secours Raquettes et Piétons sur Plateau Sud	Tarifs Domaine Nordique	
Secours Raquettes et Piétons hors Plateau Sud	Tarifs Domaine Nordique Hors pistes (3e ou 5e Catégorie)	

Evacuation en ambulance de société privée du poste de secours de Saint François de Sales vers :

Ambulances-Hélico/Destination	CH CHAMBERY	Médipôle CHALLES LES EAUX	Centre Hosp. AIX LES BAINS	Clinique Herbert	Centre Med. ST JEAN D'ARVEY	Maison Médicale de LESCHERAIN ES
BAUGES TAXIS ET AMBULANCES	265.00	265.00	280.00	280.00	255.00	245.00
LAUR'ALPES AMBULANCES	250.00	250.00	262.00	262.00	230.00	250.00
AMBULANCES FRANCAISES	250.00	250.00	262.00	262.00	230.00	250.00
AMBULANCES AUBERT	240.00	240.00	280.00	280.00	225.00	290.00
SDIS	338.00	338.00	338.00	338.00	216.00	216.00

Evacuation en hélicoptère par une société privée : 71,30 euros HT/minutes sur lequel la variation du prix du carburant sera calculé chaque début de mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité valide les décisions modificatives suivantes :

✓ N°3 du budget principal 21200 pour les frais de scolarités et de personnel :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6232 : Fêtes et cérémonies		320.00 €
D 62878 : Remb. autres organismes		4 000.00 €
D 6288 : Autres services extérieurs	1 381.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 381.00 €	4 320.00 €
D 6411 : Personnel titulaire		6 316.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		6 316.00 €
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	9 255.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	9 255.00 €	

✓ N°4 du budget principal 21200 pour augmentation de crédit:

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 67441 : Subv.aux SPIC,budgets annexes		13 625.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		13 625.00 €
R 73224 : Fonds départ. DMT0 (< 5000 h)		13 625.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes		13 625.00 €

✓ N°5 du budget principal 21200 au titre des régularisations de fin d'année du chapitre 12:

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6288 : Autres services extérieurs	200.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	200.00 €	
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF		200.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		200.00 €

N°6 du budget principal 21200 au titre des régularisations de fin d'année:

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 10226 : Taxe d'aménagement		1 423.00 €
TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves		1 423.00 €
D 2041582 : GFP : Bâtiments et installation		4 035.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		4 035.00 €
D 2158 : Autres matériels & outillage	2 458.00 €	
D 2188 : Autres immo corporelles	3 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5 458.00 €	

✓ N°2 du budget annexe Régie 21203 pour la vente des ski à Atémia:

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6288 : Autres	400.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	400.00 €	
D 675 : Valeurs actifs cédés		400.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		400.00 €
R 2188 : Autres		400.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		400.00 €
R 1311-100 : Mise en accessibilité du foyer	400.00 €	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	400.00 €	
R 775 : Produits de cessions immo.fin		4 000.00 €
R 778 : Autres produits exceptionnels	4 000.00 €	
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	4 000.00 €	4 000.00 €

✓ N°3 du budget annexe Régie 21203 au titre des régularisations de fin d'année:

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6156 : Maintenance		1 350.00 €
D 6288 : Autres	1 350.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 350.00 €	1 350.00 €
D 2135 : Install. générales-agenc.-amen..		60.00 €
D 2158 : Installation, matériel et outillages techniques - Autres	60.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	60.00 €	60.00 €

✓ N°1 du budget annexe Carlines 21204 au titre des régularisations de fin d'année:

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6156 : maintenance		2 143.00 €
D 6228 : rémunérat° diverses		1 520.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		3 663.00 €
R 774 : Subventions exceptionnelles		3 625.00 €
R 778 : Autres produits exceptionnels		38.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels		3 663.00 €

et vote les subventions d'équilibre aux budgets annexes : 25 000 euros au budget Régie n°21203 et 17400 euros au budget annexe Carlines n°21204.

La séance est levée à vingt-deux heures trente.

Rédigé par le secrétaire de séance, approuvé lors de la séance du 6 avril 2023.

Maryse FABRE

Le Maire

Pierre SIMON

Le secrétaire de séance

